

On s'abonne à Lyon, chez:  
 THÉODORE PITRAT, Libraire,  
 rue du Pérat;  
 M. BARREAU, rue S.t Dominique;  
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
 Et chez tous les Directeurs de  
 Poste.



# Echo de l'Univers,

## Journal

L'Écho de l'Univers paraît :  
 Les Mardi, Vendredi et Di-  
 manche,

PRIX;  
 Trois Mois, 7 fr.  
 Six Mois, 13  
 Un An, 24  
 1 fr. de plus, par trimestre,  
 pour l'Étranger.

# De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'être dite.

LYON, 26 FÉVRIER 1826.

Enfin, l'institution qui doit prendre le nom de la *Martinière*, du nom du major-général Martin, son fondateur, va recevoir l'existence : elle débute sous les auspices de la nouvelle Mairie. L'un des adjoints, M. Evesque, sera chargé de la surveillance de cet établissement, qui sera placé provisoirement dans une partie du palais des Arts, ancien bâtiment de Saint-Pierre. Espérons qu'on pourra bientôt lui donner un local convenable, et plus conforme aux intentions du lyonnais bienfaisant, qui a légué aux pauvres de son pays une partie de son immense fortune. Le palais des Arts est affecté à trop de services publics, pour qu'on puisse y trouver un emplacement assez vaste et qui suffise à l'institution de la *Martinière*. Nous désirons que cet état provisoire ne dure pas aussi long-tems qu'on en a laissé écouler à méditer sur l'exécution du legs du général Martin, mort depuis vingt-huit ans.

— M. Evesque, l'un des adjoints, était, sous la mairie de M. Rambaud, chargé de surveiller particulièrement tout ce qui pouvait intéresser l'École royale des beaux-arts. C'est maintenant M. le Maire lui-même qui s'est chargé de ce soin, jusqu'ici confié à un délégué de l'administration.

— Le cours d'Herbouville est admiré de tous les étrangers qui arrivent à Lyon par la route de Genève. Mais depuis long-tems on demande, dans l'intérêt de la sûreté publique, l'établissement de *garde-fous* ou parapets. Un père de famille, employé au bureau des hypothèques, devint, il y a quel-

ques mois, victime de cette imprévoyance de l'autorité. Nous apprenons que, dimanche matin, un ouvrier maçon est tombé dans le fleuve, près de ce lieu, et qu'il a été mutilé de manière à faire craindre pour ses jours. On dit qu'il est père de famille.

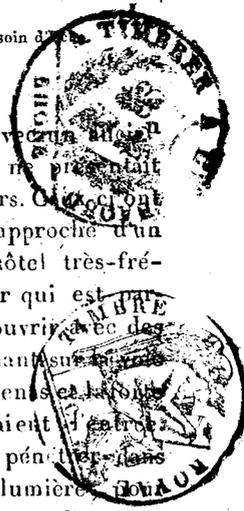
— Mardi 14 de ce mois, à la châte du jour, un jeune homme revenait à cheval du petit village de Vourles, où il possède une maison de campagne. Arrivé près du pont d'Oullins, sur la grande route, il aperçoit, à quelque distance devant lui, deux hommes qui paraissaient s'être embusqués pour attendre les voyageurs. Son sinistre pressentiment ne l'a pas trompé. Il presse son cheval et franchit au galop l'espace qui le séparait de ces scélérats, dont un a tiré sur lui, presque à bout portant, un coup de pistolet. La casquette dont il était coiffé a été brûlée à moitié. L'obscurité et l'émotion que lui a fait éprouver une pareille rencontre a empêché le jeune homme de remarquer les traits de ces malfaiteurs. Déjà plusieurs attaques de ce genre ont eu lieu sur cette route, et surtout dans les environs de Rive-de-Gier. Il est tems de rassurer les voyageurs qui parcourent ces chemins si fréquentés par les négocians de Saint-Etienne et de Lyon.

— Les obstacles les plus graves n'arrêtaient pas les voleurs de nos jours, qui ont perfectionné leur dangereuse industrie. Le sieur George, horloger, place des Carmes, vient d'être dépouillé d'une grande partie de ses marchandises. Plus de cent boîtes de montres en or lui ont été enlevées, dans la nuit

du jeudi au vendredi, avec un million de livres de comptes, qui n'ont pas guère d'attrait aux voleurs. On a osé, dans un endroit rapproché d'un poste, en face d'un hôtel très-fréquenté, dans un quartier qui est parcouru toute la nuit, ouvrir avec des crochets une porte donnant sur une place publique, malgré les cadenas et la serrure qui en défendaient l'entrée. Ils n'ont pas craint de pénétrer dans la boutique, avec la lumière pour mettre de côté les montres d'argent, qui étaient dans le même tiroir, et qu'ils ont laissées. Le sieur George tenait son magasin dans un local si étroit qu'il lui était impossible d'y coucher. Les voleurs n'ignoraient pas cette circonstance, qui était décisive pour leur succès.

— Ces jours derniers, M. Cortet, négociant en soierie, rue du Griffon, qui sort habituellement à huit heures du soir, rentrait à dix heures, suivant son usage. Il trouve ouverte la porte volante de son magasin; il s'avance et s'aperçoit qu'on a ouvert aussi la porte principale. Entré chez lui, il voit sur la banque une chandelle allumée. La caisse avait été forcée, et les voleurs y avaient dérobé 4,500 fr. en numéraire. Il y a dans ce vol une circonstance étonnante. La caisse était fermée au moyen d'un cadenas à alphabet; cependant elle a été ouverte sans effraction. Cette énigme est aussi difficile à expliquer pour le volé que pour le Public. Elle peut donner lieu à d'étranges conjectures.

— Nous croyons devoir rappeler aux amateurs, aux gobemouches et aux



abonnés de la Cour d'assises, que la session du premier trimestre de cette année s'ouvrira lundi prochain, 27 de ce mois. Nous donnerons une notice sommaire sur chaque affaire un peu remarquable.

### ALBUM LYONNAIS.

La *Gazette universelle* vient d'ouvrir ses colonnes aux observations qu'un écolier d'humanités a cru devoir consigner, dans le N° du 22 février, sur les inscriptions et épitaphes. M. A. F. P. . . . . veut bien d'abord ouvrir le dictionnaire pour nous donner la définition et l'étymologie du mot *épitaphe*, chose fort peu connue selon lui, et qu'il a dû en conscience nous apprendre. Tout orgueilleux d'avoir découvert quelques barbarismes dans une inscription placée sur une plaque récemment trouvée, lors de la démolition de la porte d'Alincourt, près le pont d'Ainay, il donne de 5 à 6 vers latins qui remontent à 1619, une traduction plus rocaillieuse que le texte. Heureux encore qu'il ne l'ait pas travestie en vers français; car ceux qui sortent de son cerveau sont de la famille de Ronsard et de Chapelain, qui ne les désavoueraient pas. Notre écolier est en train de critiquer, et pour trouver une phrase latine, dont on n'ait pas encore parlé, il va troubler la paix du cimetière de Loyasse, auquel il demande compte de l'pithète *bona* donnée au mot *spes*, dans l'inscription mise au-dessus de la porte intérieure de ce champ de repos. Par bonheur, cet article somnifère, intitulé: *Variétés*, est le dernier du journal. Il vient après un mélange de nouvelles politiques, prises en glanant partout; dès lors le lecteur, arrivé aux épitaphes, ne rêve plus que tombe et que sommeil, et, semblable à la mollesse que Boileau a dépeinte avec tant d'énergie,

Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

— La police a laissé organiser une compagnie nombreuse de filoux bien disciplinés, et qui semblent obéir à des chefs: c'est sur la place Louis-le-Grand, au pied de la statue, qu'ils exercent leur profession, en plein vent et avec impunité. L'un d'eux est revêtu d'une capote militaire; il a l'air pensif et ré-

veur. Lorsqu'ils aperçoivent un paysan ou un homme du peuple facile à duper, un de ces filoux l'accoste, cause avec lui sur le monument. Le prétendu militaire tire sa montre, dit qu'il a besoin de la vendre. Elle est en or, dit-il. Un compère lui en offre trente francs. Il se récrie, feint de se retirer, et, faisant demi-tour, il aborde la dupe, et lui dit: Tenez, j'aime mieux que vous-en profitiez. La voulez-vous? L'homme simple de s'empresser; il croit faire un excellent marché. A peine rentré chez lui, il s'aperçoit que la prétendue montre d'or n'est autre que du *chrysochal*. Les fripons se sont partagé leur proie. Le promeneur indigné voit ces, misérables, couverts de haillons, jouer au palet plusieurs écus de 5 francs dans le cours de la journée: c'est le prix de leurs rapines du matin. Jusques à quand les employés de la police souffriront-ils ce ramas impur d'escrocs en guenilles, sur la plus belle place de notre cité? n'est-il pas tems enfin de l'en purger à jamais par une mesure vigoureuse que nous sollicitons de l'autorité supérieure?

— Les propriétaires de bains publics voient disparaître chaque jour quelques-uns de leurs concurrents, tandis que les autres branches d'industrie rencontrent sans cesse de nouveaux adversaires pour les exploiter. Les bains du *Clavecin*, à l'angle de la rue Royale, ont fait place à d'immenses magasins. Le café de Neptune brûle à nos regards étonnés, dans le *local* qu'occupaient naguères les bains du pont du Change, du côté de S-Nizier. Enfin, ceux du quai Saint-Clair seront fermés au mois de mai prochain. En revanche, les établissemens de douches et de bains à domicile se multiplient sous nos pas. Vous plaindrez-vous encore, mortels ingrats! Les commodités et les agrémens se succèdent pour vous, heureux enfans du dix-neuvième siècle, et vous ne paraissez en jouir qu'avec le mépris superbe du riche.

— Si les contribuables étaient appelés à contrôler les articles qui composent le budget de la ville, certes ils n'y laisseraient pas figurer la dépense portée pour le puits construit sur la

place St-Jean, afin d'y desservir une fontaine à laquelle on ne pense plus, puisqu'on a recouvert les travaux aussitôt qu'ils ont été achevés. Craignait-on que la vérité ne sortît enfin du puits? ou bien est-ce une découverte qu'on veut ménager à ceux qui feront des fouilles en ces lieux, dans quelques siècles? C'est le secret de l'administration, et elle s'est empressée de l'enfour.

— La superbe *Pandore* veut bien une seconde fois descendre jusqu'à notre *Echo*, et le juger digne de ses coups. Fière d'avoir trouvé une faute de français, dans une faute d'impression, qui est de la plus grande évidence, elle nous renvoie à la Grammaire. Modeste feuille de province, nous pourrions peut-être la renvoyer à l'école de l'urbanité. L'Aristarque parisien éprouverait-il une disette de malices et d'épigrammes? Nous serions en droit de le croire, quand nous voyons l'héritière du *Miroir* s'attacher à de pareilles vétilles.

— Brunet et Odry ont trouvé un rival dans l'un des journaux de notre ville. A propos d'un projet de loi, qui nous a valu, de la part de la *Pandore* et du *Frondeur*, un déluge de malices et de plaisanteries épigrammatiques, la feuille lyonnaise nous a décoché un mauvais calembourg sur l'*ainé* (les nez). Celui-là fait partie de la collection de bêtises intitulée *Brunetiana*, qui doit le jour à la plume féconde de M. Cousin d'Avallon. Un habitué de cabinet littéraire s'est permis d'écrire au crayon, en marge de ce pauvre quolibet sur le journal en question, ces mots trop significatifs: *Asinus asinum fricat*.

— Le menuisier Maître-Adam était poète. Un bijoutier de notre ville, qui en est encore à l'humble prose, a livré aux dangers de la scène un mélodrame; de sa composition, ayant nom: *Don Quichotte et Sanche-Pança*. Cette pièce a été représentée, sur le théâtre des Celestins, dans un tems d'indulgences: on était aux derniers jours du Carnaval. Revenu à la raison, les spectateurs plus difficiles viennent de faire expirer l'œuvre

tragique sous les coups redoublés des sifflets du parterre et des loges. Il faut espérer que l'auteur prendra sa revanche. La boutique d'un bijoutier contient plus d'un diamant.

— Les Abonnés de notre Grand-Théâtre s'abordent chaque soir en se faisant la question devenue d'usage : Où sera le Théâtre ? Qu'aurons-nous après le 20 avril ? On prête à M. Singier, directeur, une correspondance avec l'autorité, dans laquelle il se plaint, dit-on, de n'avoir pas été prévenu, avant le mois de janvier, afin de pouvoir former une troupe pour 1827. Un journal va jusqu'à dire qu'il a parlé de démission. La municipalité s'est adressée aux artistes, qui n'ont répondu à cet appel que par des projets dont l'exécution est impossible. On est arrivé à la veille de la clôture de la salle, et rien n'est arrêté. Nous connaissons dans le répertoire une pièce dont le titre est : *Le Directeur dans l'embarras*. Mais ici c'est bien pis encore : c'est le Public, l'Administration et le Directeur tout à la fois qui se trouvent dans la position du *Directeur* de cette pièce de comédie.

— Le théâtre des Célestins ne semble pas redouter la concurrence : un spectacle d'ombres chinoises et de marionnettes s'est établi dans le bâtiment de l'hôtel attenant à la salle même du théâtre. Le bobèche lyonnais, le farceur *Thomas*, idole de nos marmots et de nos bonnes, est placé à la porte. Il y accompagne sa voix grimacière des sons aigus qu'il tire d'un violon mal accordé. N'importe, ce petit théâtre a son genre de spectateurs qui ne sont pas moins productifs que les autres. Plus heureux que le directeur de nos spectacles, celui-ci n'a jamais à supporter les rhumes des chanteurs et les migraines des princesses de tragédie. Lorsqu'il est obligé de réformer ses artistes, il peut encore en tirer un dernier parti, en les jetant au feu.

— On dit que le prétendu *jésuite*, qu'un journal signale comme ayant enlevé une demoiselle très-connue, de cette ville, n'est autre qu'un acteur ambulante MM. les artistes dramatiques se proposent d'adresser une récla-

mation au journaliste, aux yeux duquel les amans ravisseurs sont tous des disciples de St. Ignace.

..... *risum teneatis, amici.*

#### AU RÉDACTEUR.

Lyon, 24 février 1826.

Monsieur,

Je vous ai promis quelques articles sur la police sanitaire de notre ville, qui, par sa position topographique et par sa population nombreuse, en a plus besoin que toute autre. C'est au moment où un nouveau magistrat vient d'être chargé de l'administration de la seconde ville de France, qu'il convient de l'éclairer sur ce qui n'a pu encore parvenir à sa vigilance.

On a créé un comité de salubrité publique près de la préfecture. Il eût été, je pense, beaucoup plus nécessaire de l'établir près la mairie, ou, du moins, d'en former un particulier pour la ville de Lyon.

Le but de ces comités n'est pas seulement d'attendre que l'autorité leur demande leur avis sur les objets qui peuvent compromettre la santé des citoyens, mais ils doivent encore rechercher et signaler eux-mêmes à l'autorité tout ce qu'ils croient capable de nuire au Public, et tout ce qu'il serait avantageux de faire pour le bien général.

Le comité du département du Rhône devrait prendre pour modèle celui du département de la Seine, et imiter ses travaux ; il verrait, dans les comptes rendus, que ce comité embrasse, dans ses attributions :

1° La propreté des rues et des maisons ;

2° Les égoûts et le cours de la rivière ;

3° Les établissemens publics, spectacles, jeux, etc.

4° Les ateliers et fabriques considérés sous le double rapport de la santé des ouvriers, et de leur influence sur le voisinage ;

5° Les maladies régnantes, les hôpitaux, les prisons, etc. ;

6° Les tables de population comprenant les naissances, mariages, et la mortalité ;

7° Les constructions des édifices nouveaux et le percement des rues ;

8° Les eaux pour la boisson, le vin, la bière, le cidre ;

9° Les différentes espèces d'alimens qui servent à la nourriture des habitans de Paris ;

10° Les altérations des vinaigres, eaux de vie, lait, beurre et autres marchandises qui en sont susceptibles.

On voit, par ces généralités, combien un comité de salubrité publique embrasse d'objets importants et dignes de ses travaux.

Celui de Lyon aurait, sur ces divers points de vue, une ample matière à des recherches et à des observations à adresser non-seulement au préfet, mais mieux encore à la mairie : je lui en indiquerai plusieurs. Lorsqu'on a démoli des maisons rue de la Pêcherie, deux étaient habitées par des fabricans de cordes à boyaux, qui se trouvent dans la première classe des manufactures insalubres, pour l'établissement desquels il faut une autorisation du Roi, suivant le décret du 14 janvier 1815. Eh bien ! ces fabricans se sont établis dans la même rue, malgré les réclamations des voisins. Le comité de salubrité publique ne devait-il pas dénoncer ce cas à l'autorité ?

Tous les jours des teinturiers et dégraisseurs changent de domicile sans permission. Ils se trouvent cependant dans la troisième classe des établissemens insalubres.

Le comité de salubrité publique ne devrait-il pas solliciter la destruction des boucheries et boyauderies de la ville, et la création de deux abattoirs à l'instar de ceux de Paris. Une compagnie de capitalistes s'offre pour faire construire ces édifices, ou de prêter à la ville pour cet objet. (1)

Il est bien d'autres objets que je me propose de faire connaître à l'autorité par la voie de votre Feuille. M.

---

#### CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Les jeunes gens de Valenciennes ont voulu donner une direction utile

(1) Il existe une ordonnance du Roi, de 1823, qui prescrit cette construction ; mais cette ordonnance royale a eu le sort, à ce qu'il paraît, de la loi sur l'observation des dimanches et fêtes : la police l'aura mise à l'index.

aux plaisirs du Carnaval. Une mascarade nombreuse, représentant une cérémonie péruvienne, a parcouru cette ville le *mardi-gras*, et a fait une quête abondante, dont le produit était destiné à la caisse des prisons. La jeunesse française s'honore en faisant tourner ses plaisirs et ses fêtes au profit de la charité et de la bienfaisance. Voilà comment elle doit répondre aux éloges empoisonnés de ceux qui veulent la détourner de la route du vrai.

— Une procédure était instruite par la cour royale de Pau, contre un colonel du génie et plusieurs autres fonctionnaires prévenus d'avoir dilapidé et détourné à leur profit les fonds provenant de l'indemnité accordée en 1814, à la ville de Bayonne, pour les dommages qu'elle a éprouvés pendant le blocus. Un arrêt de ladite cour, chambre d'accusation, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre les prévenus, qui ont été mis de suite en liberté. C'est un scandale de moins à exploiter pour nos feuilles publiques, et une satisfaction de plus pour ceux qui aiment à trouver dans les dépositaires du pouvoir la franchise, l'exactitude et la probité.

— La prison de Pau n'est pas, à ce qu'il paraît, une maison de force d'une grande sûreté. Seize individus condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité, ou à tans, y étaient renfermés. Ils viennent de s'évader tous, la même nuit, après avoir empoisonné le chien de garde que le concierge avait placé dans l'une des cours. Voilà un renfort considérable pour les voleurs de grands chemins du département. Les poursuites les plus actives sont dirigées contre les criminels. La moindre précaution aurait pu éviter le malheur de rejeter dans la société seize scélérats, qui réunissent l'adresse à l'audace.

#### VARIÉTÉS.

Une grande princesse se retire du monde. Craignons qu'elle ne dépose sans retour le diadème dont elle a si

long-tems paré son front superbe. Mademoiselle Duchesnois a donné sa démission, comme sociétaire du Théâtre-Français. Un pareil événement n'inspire qu'une pointe à l'un de nos journaux littéraires de Paris, et c'est avec légèreté qu'une aussi célèbre abdication est annoncée aux parisiens et à la province.

— Un nom fameux vient de figurer sur les bancs de la police correctionnelle : *Napoléon Legrand* vient d'être condamné à Paris, pour un vol de torchons, à 5 mois d'emprisonnement. Il était convaincu, comme on voit, d'une bien faible usurpation. Aussi pourquoi donner à cet homme industrieux les moyens de porter ce nom célèbre, qu'il a été obligé de traîner en prison ? quelques fanatiques, qui ne voient qu'un autel sur le tombeau de Ste-Hélène, veulent déposer, contre le malheureux Napoléon Legrand, une plainte en outrage public et en diffamation.

#### MODES.

Les robes en velours plain sont les plus distinguées pour robes de soirées ; on y adapte toujours des manches blanches terminées par un parement en satin blanc que l'on garnit d'une petite blonde : deux rangs de très-haute blonde se placent au bas de la robe, en relevant un peu du côté gauche.

Beaucoup de bérêts avec des aigrettes, d'autres avec deux bouquets de quatre à cinq petites plumes plates, placés l'un sur le bord, du côté relevé et retombant un peu sur l'im-mense calotte du bérêt, et l'autre au bas de la tête. Quelques coiffures en gaze chiffonnée formant demi-toque, demi-turban ou bérêt, de petites aigrettes blanches entremêlées dans les bouillons ou crevés de cette gaze ; d'autres coiffures en cheveux avec un bandeau en perles, or ou pierreries, ayant toujours un médaillon sur le front ; un grand esprit traversant la coiffure de manière à ce que les petits brins d'esprit ombragent les nœuds d'Apollon, en formant un arc au-dessus de la tête : telle est la généralité des coiffures adoptées pour les grandes réunions.

Les jeunes personnes cherchant à varier la simplicité de leurs costumes de bal, portent des robes de mousseline garnies de quatre à cinq chefs en ors ; quelques-uns sont tissu dans la mousseline ; mais la plupart de ces robes ont des galons cousus à plat, dont l'or est très-pâle afin de mieux imiter les chefs qui se trouvent dans les mousselines des Indes.

#### AVIS ET ANNONCES.

6. Un homme de trente-six ans, exercé dans la comptabilité, désire trouver dans une maison de banque ou de commerce, une place de caissier : il donnerait de bons renseignements, et fournirait le cautionnement qu'on exigerait.

S'adresser au bureau de l'*Echo de l'Univers*, rue du Péral.

2. On demande des enfans de douze à quinze ans, pour les occuper dans un atelier ; au bout de quinze jours ils pourront gagner 50 centimes par jour.

S'adresser chez Imbert, rue de l'Arbre-sec, n° 67.

3 *A Vendre* Une collection du *Moniteur* depuis 1799 jusqu'à ce jour, s'adresser à M. Devers, tenant cabinet littéraire, place des Célestins,

PRIX DES GRAINS.	
Marché de Lyon, du 25 Février 1826.	
Le double-Boisseau	
Froment beau . . . . .	fr. 4 20
Id. moyen . . . . .	4 10
Id. moindre . . . . .	4
Seigle beau . . . . .	3 10
Id. moindre . . . . .	3
Orge belle . . . . .	2 80
Id. moindre . . . . .	2 70
Maïs . . . . .	3
Blé noir . . . . .	1 90
Avoine . . . . .	2 30
Pommes de terre rouges . . . . .	1 40
Id. blanches . . . . .	1 40

#### BOURSE DE PARIS.

##### COURS AUTHENTIQUE, 22 février.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 99 fr. 98 fr. 95 c. 90 fr. 90 c.

Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre — 65 fr. 80 c. 75 65 80 85 75. 80 c.

Rente de Naples, 75 fr. 30 c.

Rente d'Espagne, 8 1/2

Emprunt royal d'Espagne 47 3/8.

##### Du 23.

Cinq pour cent, 98 f. 60 c. 70 c. 75 70 c.

Quatre 1/2 pour cent.

Trois pour cent, 65 f. 40 c. 35 c. 40 c. 50 c. 55 c. 60 c. 50.

Annuités à 1/4 pour 0/10. J. du 22 décembre 1090

Obl. de la Ville de Paris. J. Janvier 1385 f.

Rente de Naples, 73 f. 25 c. 20 c.

Emprunt royal d'Espagne, 47 1/4.

Action de la banque, 2000 fr.

Emprunt d'Aïthi, J. de janv. 1826, 745 f.

#### THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Barbier de Séville et la Précaution inutile, opéra. — Marie Stuart tragédie.

CÉLESTINS. — Le Chemin Creux. — Le Vain lard Bavarois. — La Porte Secrète.